

### DETERGENT DEGRAISSANT PUISSANT SPECIAL GROS NETTOYAGES

#### CARACTERISTIQUES

Spécialement élaboré pour remplacer les poudres pour l'élimination des très fortes souillures du matériel lourd.

Aussi actif en eau chaude qu'en eau froide, dégraisse parfaitement sans altérer les supports et sans danger d'entartrage ou de corrosion pour les machines

Forte concentration en composants alcalins permettant le nettoyage des engins TP fortement souillés.

Parfaitement adapté pour le nettoyage des éléments souillés par des salissures d'origine végétale (chlorophylle, sève).

Garanti sans phosphate.

Conforme à l'arrêté ministériel du 08 septembre 1999 sur les produits de nettoyage du matériel pouvant se trouver au contact des denrées alimentaires (un rinçage à l'eau potable est alors obligatoire).

Biodégradable à plus de 90 %.

#### MODE D'EMPLOI

- **Dilution** : 2 % avec de l'eau (soit 0,2 litre pour 9,8 litres d'eau).

- **Application** : pulvérisateur, bain, nettoyeur haute pression à eau chaude.

----

- Pulvériser la solution sur la surface à traiter.

- Laisser agir quelques instants.

- Frotter si nécessaire.

- Rincer à l'aide d'un nettoyeur haute pression.

Pour un dégraissage en bain, prévoir une dilution à 20 %.

#### PROPRIETES PHYSIQUES

- Aspect : liquide.
- Couleur : ambrée.
- Odeur : détergent.
- Densité à 20°C : 1,21.
- pH à 5 % : 13.
- Ininflammable.

#### PRECAUTIONS EVENTUELLES

Ne pas laisser sécher le produit sur le support.  
Ne pas appliquer trop concentré sur l'aluminium, les alliages légers et les peintures mal réticulées.  
Stockage dans un endroit frais et sec en emballage d'origine fermé, à l'abri du gel et des fortes chaleurs.



Les indications d'emploi ci-dessus ne sont que des recommandations générales dont l'adaptation à chaque cas particulier est laissée au compte de l'utilisateur. Nous déclinons toute responsabilité quant aux conséquences de cette adaptation eu égard aux nombreux facteurs qui échappent à notre contrôle. Notre responsabilité est expressément limitée à la fourniture de spécialités conformes aux spécifications d'emploi figurant sur l'emballage.

Indice 2 / décembre 2009